



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents :** Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mme SEVE Odile - Mme GEY Pascale - Mr FOL Daniel

**Absents excusés :** Mr BLEIN Gabriel (POUVOIR à BLEIN Gilbert) – Mr BERGER Maxime - Mme TAGLIAZZUCHI Emilie -

**Approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal  
de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2023.**

1- **Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande et d'un fonds de concours pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et la maintenance de l'ensemble des équipements**

La CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. Dans l'objectif de maintenir un service de collecte de qualité tout en maîtrisant son équilibre budgétaire et en améliorant ses performances de tri, la CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement en justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause général de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des deux conventions et d'autoriser le Maire à les signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de règlement intérieur,

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants,

#### DECIDE

**APPROUVE** les termes des conventions, ci-annexées et autorise le Maire à les signer.

**CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

## 2- Approbation de la décision modificative N° 2 – Budget primitif exercice 2023

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopte la décision modificative N° 2 sur le budget principal 2023 comme suit :

#### Investissement :

Compte budgétaire 21568 - Dépenses	+ 10 000 €
Compte budgétaire 2313 - Dépenses	- 10 000 €

### 3- Approbation de la convention de déneigement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Clément-les-Places envisage de faire appel à un agriculteur pour les opérations de déneigement. Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à mettre en place sur la commune de Saint-Clément-les-Places pour le déneigement des voies communales.

Elle précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance du matériel.  
Elle demande au Conseil Municipal de délibérer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents la convention de déneigement et précise que la rémunération des prestations assurées par l'exploitant agricole se fera sur la base de 45 euros HT par heure d'intervention et 20 euros HT de l'heure pour la maintenance.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

### 4- Approbation de la convention de partenariat 2023 – Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour l'exercice 2023 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Elle invite l'assemblée à délibérer

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat pour l'exercice 2023 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

S'engage à régler la somme de 237.91 euros à la CCMDL.

### 5- **Est avisé du dépôt d'une demande de déclaration de travaux**

## Comptes-rendus des commissions communales :

### - Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Au niveau des associations, les AG de Kdanse, la fanfare, l'amicale laïque et le Pt'clem ont eu lieu courant septembre 2023.

Chaque association a une bonne affluence et vie bien au sein de notre village.

Le site internet a eu une panne technique, la réparation et la remise en ligne du site est en cours.

### - Compte-rendu formulé par Odile SEVE:

Une réunion de la commission "Gestion des déchets" a eu lieu à GREZIEU LE MARCHE le 13 septembre 2023.

#### Différents points ont été abordés :

- Point sur les biodéchets : La CCMDL doit atteindre deux objectifs pour que le tri à la source soit considéré comme généralisé sur son territoire :
  - La production annuelle d'ordures ménagères résiduelles de la collectivité soit inférieure au seuil fixé par l'arrêté, en fonction de la typologie des communes: 140 kilos par habitant pour les communes rurales.
  - 95% de la population soit couverte par un dispositif technique de tri à la source des déchets alimentaires et de cuisine. La CCMDL a distribué 251 composteurs sur une période de 10 ans.
  
- Point sur les projets en cours :
  - Création espace personnel et demandes de badges – Plus de 2000 badges ont été créés à ce jour.
  - Facturation des apports de cartons des professionnels – Les élus proposent une facturation à hauteur de 7 euros le mètre cube, ainsi que la mise en place d'un minimum de facturation équivalent au prix du mètre cube.
  - Convention de Groupement de commandes pour les colonnes (semi)-enterrés et convention de fonds de concours.

### - Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB:

Suite à la réunion du SIEMLY en date du 25 septembre 2023 à PANISSIERES, il a été évoqué la mise en place de compteurs d'eau connectés sur la commune à partir de l'exercice 2024. Deux antennes seront installées sur les lieux-dits "La Croix Bayard" et "Le Chapelier". Des conventions seront conclues entre le SIEMLY et les personnes concernées. L'avantage pour le particulier, c'est qu'il pourra suivre sa consommation directement. Dans le cas où les administrés refuseraient cette installation, une somme de 80 euros sera demandée lors des relevés annuels,

Ce système est actuellement en cours de déploiement sur la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

- **Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :**

Suite à la réunion de la commission « Solidarités Actives » du 03 octobre 2023 à SAINT-FOY-L'ARGENTIERE les sujets ci-dessous ont été évoqués :

- **ADMR Chamousset en Lyonnais :** Présentation par le Président de la mise en place d'équipes solidaires au sein de l'ADMR Chamousset en Lyonnais. Une demande de subvention de 18 000 euros pour cette mise en œuvre est présentée à l'Assemblée.
- Une journée d'animation sur la dénutrition en partenariat avec le SSIAD et la MF de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET aura lieu le 15 novembre 2023. Cette journée est ouverte à tous.

**Mobilité :**

Mise en œuvre par le SYTRAL du transport en commun entre SAINT SYMPHORIEN SUR COISE ET SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET,

L'échéance est prévue en 2024, Le parcours est : SAINT SYMPHORIEN SUR COISE – POMEYS-GREZIEU LE MARCHE -SOUZY – SAINT-FOY L'ARGENTIERE – BRUSSIEU – BESSEY – SAIN-BEL – Gare de l'ARBRESLE, Les horaires ne sont pas complètement fixés.

**Covoiturage solidaire :**

Appel à participation à un groupe de travail.

- **Forums Emploi et orientation :** Ces forums auront lieu à SAINT MARTIN EN HAUT à la salle des fêtes les 17-18 et 19 octobre 2023.
- **Jardin d'avenir :** Il y a eu 2 départs d'agents technique d'insertion. Une nouvelle convention est en cours d'écriture. Un groupe de travail a été constitué.
- **Sport boules santé :** La société de boules de SAINT FOY L'ARGENTIERE propose une activité boule/santé les lundis de 9H30 à 11H, Journée de présentation de l'activité ouverte à tous le 06 novembre 2023.

- **Compte-rendu formulé par Daniel FOL :**

Lors de la réunion du SMAELT qui s'est tenue aux ruines du Donzy, un nouveau contrat territorial a été signé. Suivant le programme d'actions du contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche, le Syndicat intervient, sur la période 2023-2028, aussi bien sur la morphologie des cours d'eau, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et la disponibilité de la ressource en eau. Il y a 410 kilomètres carrés de territoire d'intervention soit 44 communes, 36 communes du Département de la Loire et 8 communes du Département du Rhône. Ce contrat comprend 8 bassins versant principaux : La Revoute – Le Bernard – L'Odiberts – Le Gourtarou – La Loise – Le Soleillant – Le Garollet et la Toranche, **Un seul exutoire :** Le fleuve Loire, Une opération a été engagée sur Le Thoron afin de maintenir la qualité de l'eau. Une technicienne agricole vient d'être recrutée.

- **Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :**

Un dos d'âne a été installé par l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Savigny le 01<sup>er</sup> septembre 2023 sur le chemin du Lavoir à proximité de l'Ecole Publique, Une signalisation au sol a été réalisée et un panneau d'indication a été posé. Un élu informe la satisfaction des habitants du quartier.

### Questions diverses :

- Une réunion avec les associations de la commune s'est tenue en Mairie le 16 septembre afin de préparer le planning des manifestations qui auront lieu le dernier trimestre 2023 et sur l'exercice 2024.
- Madame le Maire indique que l'Association « Foyer Rural » a formulé une demande d'occupation de la salle d'animation et plus précisément la salle « miroir » à l'occasion de l'organisation de séance bien-être les mercredis à partir du 08 novembre 2023. Après examen de la demande, un avis favorable est émis et la salle sera mise à disposition gracieusement.
- Un devis a été établi par la société ICS de FEURS pour la fourniture d'un vidéoprojecteur en remplacement de celui endommagé de la salle d'animation. Après réflexion, cette acquisition se fera ultérieurement.
- Madame le Maire donne lecture du mail en date du 02 octobre 2023 formulé par une administrée concernant l'extinction des lumières de l'Eglise. Elle indique que la compétence de l'éclairage public est du ressort du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône). Lors des échanges avec des techniciens du service maintenance du SYDER, il a bien été noté la demande d'extinction de l'éclairage de l'Eglise à une heure du matin. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de cette action. Une réponse explicative lui sera adressée.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 12 novembre 2023 à 11H. Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à l'issue de la cérémonie.
- Madame le Maire fait part de la demande de l'Association « La Fabrik » au sujet de la diffusion sous le bal monté le dimanche 15 octobre du match de rugby « France/Afrique du Sud ». Après concertation, un avis favorable est émis.
- Madame Nasria BARNOUD sera recrutée comme agent recenseur de la population pour la période du 18 janvier au 17 février 2024,
- Un agent intérimaire assurera le remplacement de l'agent technique communal pendant son congé paternité soit du 02 octobre au 20 octobre 2023 inclus.
- Le repas du CCAS aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à la salle d'animation, Les colis de Noël seront distribués par les membres du CCAS le samedi 16 décembre 2023.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30,

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN